

hors-série : Un programme de travail spécifique à la région d'Île-de-France

Agenda

vendredi 13 juillet à Colombes (92)

Visite du Président de la République dans un centre d'accueil pour sans-abri et annonce d'un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

mercredi 18 juillet à Paris

La ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, a présenté en Conseil des ministres sa feuille de route concernant le logement

jeudi 19 juillet à Paris

Lancement de la démarche de concertation spécifique à l'Île-de-France avec le Préfet de Région et le directeur de la Drihl

jusqu'au 29 juillet à Paris

Consultation des grandes familles d'acteurs de l'hébergement et du logement en vue de l'élaboration d'un état des lieux partagé

fin juillet à Paris

Remise à la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement par le délégué interministériel d'une méthodologie et d'un calendrier de travail pour l'élaboration d'un plan quinquennal

Edito

La situation particulière de l'Île-de-France, au regard de la demande d'hébergement et d'accès au logement qui s'exprime sur son territoire, justifie pleinement que soit menée une concertation spécifique à notre région. Tous les acteurs de l'hébergement et du logement sont concernés, et ils apportent ensemble, une réponse individuelle et digne à tous ceux qui ont besoin d'accéder à un toit, droit fondamental reconnu par la loi.

C'est dans cet esprit que j'ai souhaité rénover le Comité régional de l'habitat qui est désormais doté d'une commission dédiée à l'accès au logement, où sont représentés les collectivités locales, les associations, les bailleurs et l'État.

Les travaux conduits par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (Drihl) montrent que les efforts de fluidité entre l'hébergement et le logement accomplis au travers de plusieurs outils et en collaboration avec les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) portent leurs premiers fruits. Cependant, la saturation du dispositif d'hébergement, et notamment des nuitées hôtelières, nous interpelle et nous conduit à réinterroger nos stratégies et nos pratiques collectives.

Je ne doute pas qu'avec le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, que la ministre a chargé de définir, avec moi-même, un plan adapté à la situation francilienne, nous parviendrons à réunir les conditions de réussite de sa mise en œuvre.

Daniel Canepa

préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Jeudi 19 juillet 2012 à Paris à la préfecture de région d'Île-de-France

Ci-contre de gauche à droite :

Jean-Martin Delorme - directeur de la Drihl,
Daniel Canepa - préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris, et **Alain Régnier** - préfet, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement.



photos : G. Nungesser - Dihal

>> lire aussi l'article sur le site web de la Drihl :

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reunion-de-lancement-de-la-mission-a1660.html>

Île-de-France : chantiers d'actualité pour l'hébergement et l'accès au logement

De l'hébergement à l'accès au logement : les services de l'Etat et les partenaires se mobilisent en Île-de-France

La création des Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) dans chaque département a favorisé la construction d'un travail collectif de l'ensemble des acteurs qui interviennent au quotidien auprès des publics les plus précaires. Une coordination régionale a été initiée pour mettre en œuvre la veille sociale unique voulue par le législateur en Île-de-France.

Par ailleurs, une convention cadre entre la Direction régionale de l'hébergement et du logement (Drihl), l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) permet de mieux aborder et traiter les questions de santé des publics précaires.

S'agissant de la sortie de l'hébergement vers le logement, et dans le respect des consignes données par la ministre, l'ensemble des acteurs se sont mobilisés afin de rechercher des solutions adaptées à chaque personne hébergée dans le cadre du plan hivernal. Ainsi, plus de 3 600 évaluations sociales ont été réalisées.

Afin d'offrir une solution de sortie aux ménages hébergés pendant l'hiver, Adoma, Coallia et l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs (URFJT), ainsi que le dispositif d'intermédiation Solibail, ont transmis aux SIAO franciliens 711 places. Par ailleurs, Action logement, avec le groupement d'intérêt public Habitat intervention sociale (GIP-HIS) ainsi que les services de l'État (sur le contingent préfectoral), ont proposé 845 solutions de logement autonome. Malgré ces mesures, le dispositif hôtelier sature avec une mobilisation quotidienne proche de 14 600 nuitées en mai 2012, soit près de 1 600 nuitées de plus que l'an passé.

Afin de favoriser l'accès au logement des ménages ou personnes hébergés, la Drihl a proposé aux travailleurs sociaux, et notamment à ceux qui exercent leur mission dans les structures d'hébergement, une formation à la demande de logement social. Ces sessions de formation ont connu un grand succès, réunissant plusieurs centaines de travailleurs sociaux qui ont ainsi pu se familiariser à la nouvelle démarche.

>> pour en savoir plus : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>



photo : C. Gauthier - Drihl Île-de-France

Mobilisé par anticipation dès 2011, le Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) a permis de mandater plus de 30 opérateurs qui ont en charge cet accompagnement en direction des ménages dont le relogement est reconnu prioritaire et urgent au titre du Droit au logement opposable (Dalo).

La commission « Accès au logement » est l'une des nouvelles instances d'échange et de réflexion mises en place par le préfet de région dans le cadre d'un Comité régional de l'habitat renouvelé. Elle est chargée, notamment en lien avec les collectivités locales, d'identifier les leviers d'articulation entre la politique de l'hébergement et du logement et de faire des propositions résultant de la concertation entre ses membres.

Elle travaille sur les enjeux d'une meilleure articulation de l'accompagnement social et sur l'harmonisation de la notion de public prioritaire afin d'améliorer l'efficacité collective de la priorisation des attributions.

Brèves

Un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Le 13 juillet dernier, à l'occasion d'un déplacement dans un centre d'accueil et de domiciliation pour personnes sans abri des Hauts-de-Seine, le Chef de l'État, François Hollande, a annoncé qu'une conférence se tiendrait à l'automne, destinée à élaborer un plan quinquennal pour l'égalité, la dignité et pour la lutte contre la pauvreté et les exclusions, pour le début de l'année 2013. Le travail engagé dans le cadre de la commande que Madame Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement a confiée au délégué interministériel, visant à élaborer un plan quinquennal pour le l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, s'inscrit dans une perspective plus vaste, portant sur toutes les problématiques de la pauvreté et de l'exclusion. Toutefois, comme le Président de la République l'a indiqué, l'accès au logement constituera le socle de ce plan quinquennal. C'est pourquoi la démarche de concertation, qui va être proposée à la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, pourra se poursuivre en tant que telle et constituera la partie hébergement et logement du plan évoqué par le Président à Colombes.



photo : L. Blevinac - Elysée

Solibail en Île-de-France, le point

Le dispositif national d'intermédiation locative (location-sous location) Solibail permet aux ménages hébergés de reprendre pied dans un logement, en étant accompagnés par les associations. Au 25 juin 2012, 2 494 logements ont été captés, 2 274 ménages étaient entrés dans le dispositif et 721 ménages en sont sortis, dont la quasi-totalité pour accéder à un logement autonome (de droit commun). Ce dispositif est bien adapté aux familles qui trouvent ainsi des conditions d'accueil bien plus favorables à leur insertion qu'à l'hôtel: 62% des ménages présents dans Solibail étaient auparavant hébergés à l'hôtel.

>> pour en savoir plus : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/solibail-r294.html>



La lettre d'information de la Dihal est une publication du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement - METL - Dihal
20 avenue de Ségur - 75007 Paris - tél. 01 40 81 33 73

Responsable de la publication : Alain Régnier,
Préfet, délégué interministériel

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot, directeur de cabinet

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Françoise Lavieville & Guillaume Nungesser.

Merci à Christine Gauthier et les agents de la Drihl pour leur collaboration.

ISSN n° 2115 - 4163

La lettre d'information de la Dihal - Hors-série n° 3 - 19 juillet 2012
Dihal - Cellule communication - droits réservés - reproduction interdite

